



Changement de garde d'un enfant suite divorce

Par **titi**, le **06/10/2008** à **22:02**

Je verse actuellement une pension pour mes deux filles de 10 et 16 ans. L'ainée souhaiterait habiter maintenant chez moi car elle ne sent plus bien chez sa mère. Qu'advient-il du montant de la pension alimentaire?

Est-elle divisée en deux ?

Peut-elle être annulée du fait que nous ayons chacun un enfant à charge; qui plus est l'ainée devrait engendrer des frais plus importants.

Merci de me répondre car je n'ai trouvé jusqu'à présent sur les forums ou autres des avis de particuliers. J'aimerais avoir celui de professionnel